

DECISIONS ADMINISTRATIVES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 21 octobre 2021

Les décisions rattachées à la séance de ce Conseil Municipal et prises dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal 3 juillet 2020 sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
1	15 septembre 2021	Souscription auprès de la Banque Postale d'un emprunt (MON538838EUR) de 5 M€	Budget, Programmation, Dette et Trésorerie
1	27 septembre 2021	Décision VDM 21-4728 La Ville du Mans sollicite une subvention de 2 500 000 € pour le projet de déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au Centre Aquatique des Altantides, auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de relance européen et au titre de l'axe React EU FEDER 2014-2020	Subventions
2	15 septembre 2021	Retrait de 15 catalogues payants afin de reconstituer le contingent gratuit.	Culture et Patrimoine
2	27 septembre 2021	Décision VDM-214729 La Ville du Mans sollicite une subvention de 3 100 000 € pour le projet de "Renforcement du Plan Numérique des Écoles élémentaires et maternelles de la Ville, auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre de relance européen et au titre de l'axe React EU FEDER 2014-2020	Subventions
3	17 septembre 2021	Décision N° VDM-21-4709 La Ville du Mans sollicite une subvention auprès de l'Etat de 7 915 € pour le diagnostic des toitures de l'Eglise Notre-Dame du Pré	Subventions
4	17 septembre 2021	Décision N° VDM-21-4715 La Ville du Mans sollicite une subvention auprès de l'Etat de 4 170 € pour le diagnostic sanitaire de la Tour Saint-Michel	Subventions
7	29 septembre 2021	Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations 1 400 000 €	Budget, Programmation, Dette et Trésorerie
8	29 septembre 2021	Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations 1 700 000 €	Budget, Programmation, Dette et Trésorerie
9	29 septembre 2021	A compter de Septembre 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Le Mans Cité Chanson à raison d'une heure d'utilisation hebdomadaire : - la salle de réunion de la maison de quartier Edith Piaf, située rue de l'Estérel, - la salle polyvalente de la salle municipale Le Royal, située 409 avenue Felix-Geneslay, - la salle polyvalente de la maison de quartier Verdigné, située 87 rue d'Isaac, - la salle polyvalente de la salle municipale Renée Auduc, située rue Renée Auduc, - la salle n°2 de la maison de quartier Pierre Guédou, située impasse Floréal.	Vie des quartiers

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
10	29 septembre 2021	A compter d'Octobre 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Pro Bien Etre la salle n°1 de la maison de quartier Barbara à raison d'1h30 d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
11	29 septembre 2021	A compter d'Octobre 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Pro Bien Etre la salle polyvalente de la salle municipale Claircigny à raison de 3 heures d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
12	08 octobre 2021	A compter de Septembre 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Co&Peint la salle de réunion de la maison de quartier Les Ardrières, située rue du Happeau à raison de 3 h d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
13	08 octobre 2021	A compter d'Octobre 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Bridge Club 4 As, la salle polyvalente de la maison de quartier Georges Moustaki, située 211 rue des Maillets à raison de 4h45 d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
14	08 octobre 2021	A compter d'Octobre 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Vocal Chord la salle n°1 de la maison de quartier Charles TRENET, située 67 rue Alfred de Vigny à raison de 2 h d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
15	11 octobre 2021	La Ville du Mans sollicite une subvention de 2 300 000 € pour le projet de " Renforcement du Plan Numérique des Écoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans" auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de Relance Européen et au titre de l'axe React EU Programme FEDER 2014-2020 (Annule et remplace la Décision exécutoire n°2021-4729 du 27 septembre 2021)	Subventions